



HAL
open science

La “ Ville ronde ” de Jean Antoine Morand, ou comment agrandir Lyon

Sylvain Chuzeville

► **To cite this version:**

Sylvain Chuzeville. La “ Ville ronde ” de Jean Antoine Morand, ou comment agrandir Lyon. Maria-Anne Privat-Savigny. Lyon au XVIIIe, un siècle surprenant!, Musées Gadagne; Somogy éditions d’Art, pp.36-41, 2012, 9782757205808. halshs-01787888

HAL Id: halshs-01787888

<https://shs.hal.science/halshs-01787888>

Submitted on 7 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La « Ville ronde » de Jean Antoine Morand, ou comment agrandir Lyon

En 1766, l'architecte Jean Antoine Morand (1727-1794) dévoile son grand œuvre, le *Projet d'un plan général de la ville de Lyon et de son agrandissement, en forme circulaire, dans les terrains des Brotteaux*, ou « Ville ronde¹ ». Dans le même temps, le sculpteur Michel Antoine Perrache (1726-1779) reprend l'idée de repousser au sud le confluent du Rhône et de la Saône en annexant l'île Moignat à la Presqu'île. Le mot d'ordre, en ces années, est à l'accroissement de Lyon, car la ville souffre du caractère étriqué de ses limites historiques, tant du point de vue économique que démographique.

L'option méridionale est la plus courue : Perrache fait suite à Jules Hardouin-Mansart (1677) et Guillaume-Marie Delorme (1738). Morand lui-même, à la demande du prévôt des marchands, dresse en 1766 un plan pour l'urbanisation de l'île Moignat : « Ce projet fut rejeté parce qu'il donnait à la ville, déjà trop longue, une plus grande longueur². » Morand tient de toute façon pour une extension à l'est, par-delà le Rhône, qu'il juge inéluctable. Depuis 1765, l'architecte et son épouse sont d'ailleurs propriétaires d'un terrain aux Brotteaux : le Pré-Morand.

L'originalité et l'importance du *Projet d'un plan général* résident précisément dans sa conception d'ensemble. Il s'agit, d'une part, de réformer la vieille ville et, d'autre part, d'élever sur la rive gauche du Rhône un quartier vaste et régulier, l'un n'allant pas sans l'autre. L'ensemble s'inscrit dans une enceinte circulaire censée aplanir toute difficulté par la perfection même de sa forme. Le principe est celui d'un cercle vertueux, ville historique et quartier neuf étant voués à s'équilibrer mutuellement. La réussite du projet dépend de la construction d'un pont sur le Rhône, à hauteur de la rue Puits-Gaillot.

Le « principal avantage du nouveau plan » serait de permettre la « démolition [...] des maisons bâties sur la Saône » – c'est-à-dire : les pieds dans l'eau, au lieu de quais et de ports – et de celles « placées sur les arches » du pont du Change « à ses deux issues ». Il y va de la circulation de l'air, des personnes et des biens. Le lotissement des Brotteaux permet donc des destructions massives dans la vieille ville, le transfert des gravats occasionnant l'élévation du niveau du nouveau quartier

¹ Sauf indication contraire, toutes les citations de cet article sont tirées d'un mémoire portant ce titre ou d'un document intitulé : *Notes originales sur le pont de bois sur le Rhône*, conservés dans le fonds Morand de Jouffrey aux archives municipales de Lyon (AML, 14 II 18 et 14 II 20).

² Morand, 1769 (AML, 14 II 20).

de façon à le protéger des inondations. Lyon n'est pas tant agrandi que dilaté. Il s'agit de redéployer le bâti et les habitants, en exploitant les terrains disponibles hors des limites naturelles et historiques de la ville. Pour y parvenir, en l'absence de tout dispositif d'expropriation, Morand décrit un système d'échanges fonciers fondé sur la bonne volonté des propriétaires.

Le nouveau quartier est, dans sa conception, grevé de servitudes, pour le plus grand confort de la vieille ville, appelée à rester le centre du pouvoir, du commerce et du luxe ; il doit accueillir les activités que la ville ancienne ne veut plus ou ne peut pas assurer. Des entrepôts immenses recevront bois de chauffage et matériaux de construction ; de grandes manufactures pourront s'élever. Sont également concernés les « métiers que leur infection rend insupportables aux citoyens dans le centre de la ville où ils se sont malheureusement établis ». Cela constitue une manifestation précoce du principe du zonage. Morand ne s'arrête d'ailleurs pas à la mise à l'écart rationnelle de certains métiers pour le bien-être de tous, mais prévoit le déplacement de ceux qui les exercent et de leur famille. Tout en procurant aux ouvriers des conditions de vie et de travail décentes, le planificateur, tendant au contrôle social, s'emploie à les isoler.

De surcroît, le déplacement des matières combustibles garantira le côté de Fourvière, où « les maisons sont du plus grand prix », contre les risques d'incendie ; la construction de nombreuses « écuries, remises & fenils » répondra à l'accroissement du nombre des voitures et chevaux dans le quartier des Terreaux... La vocation des Brotteaux est définie par défaut, en fonction des besoins et saturations de la vieille ville, dont ils forment une dépendance, au sein même de la nouvelle enceinte. Cette relation de dépendance contribue à faire du plan de Morand un plan général, quoique fortement contrasté et non dénué de contradictions. Ainsi, les Brotteaux industriels doivent aussi fournir à la ville, sous forme de promenades, la verdure dont l'a privée l'urbanisation intensive de la Presqu'île. L'immensité du territoire autorise sans doute cette variété.

Avec l'agrandissement de la ville vers l'est, il est possible d'inclure les deux rives du Rhône au sein de Lyon. Cela s'impose sous le rapport du commerce, de la salubrité et de l'esthétique, mais enlève au Rhône son rôle traditionnel dans la protection de la cité contre les invasions et la contrebande. En guise de nouvelle enceinte, Morand imagine de creuser dans la plaine des Brotteaux un canal en arc de cercle, seule manifestation tangible du cercle spéculatif dans lequel Lyon serait inscrit. Celui-ci apparaît dans l'estampe de 1774 sous la forme d'un halo lumineux et non sous celle d'une structure.

La pointe du compas est placée au niveau d'une place à créer entre l'entrée du pont du Change et l'église Saint-Nizier, au cœur du quartier le plus dense et le plus vivant du temps. Le périmètre relie certaines limites de la ville historique : au nord, le mur de la Croix-Rousse, et au sud, le quartier d'Ainay ; au nord-ouest, la porte de Vaise, et au sud-est, la porte de la Guillotière. En englobant ces éléments, Morand complète le corps urbain et lui donne la forme idéale dont il était intrinsèquement susceptible. Car, pour l'architecte, « il faut [...] convenir que la forme circulaire est la plus avantageuse pour la construction d'une ville et que tout ce qui l'en éloigne lui est préjudiciable ». Il prend pour exemple l'expansion concentrique de Paris autour de l'île de la Cité, sans tenir compte de la dissemblance des sites.

Morand déclare que son « plan [...] est fondé sur une règle que la nature elle-même indique et qui n'a jamais été perdue de vue chez les Grecs et chez les Romains ». Le choix du cercle est à la fois « naturel et [...] raisonnable » ; il y voit le moyen de conjuguer « la nature et l'art » et parle d'une règle « aussi simple que lumineuse ». On perçoit la trace des interrogations métaphysiques des artistes de la Renaissance, de cette inspiration « évidemment très haute ; peut-être religieuse et cosmique : le désir de s'accorder avec l'univers où tout semble être cercle³ ». Mais le triple mouvement d'appel à la raison, de retour à l'antique et d'imitation de la nature, ancre l'architecte dans son siècle.

Du point de vue matériel, la référence aux Anciens est inexacte, ce qu'excusent les faibles connaissances archéologiques de l'époque. En revanche, Morand a pu lire dans le traité de l'architecte romain Vitruve (fin du I^{er} siècle av. J.-C.) qu'une ville doit être ronde ; ou dans les *Vies parallèles des hommes illustres* de Plutarque (début du II^e siècle) que l'enceinte sacrée de Rome, tracée par Romulus, était de forme circulaire. Au vrai, il n'épilogue pas sur les sources anciennes de son plan. Mais la référence à l'Antiquité légitime le projet dans son expression publique ; de manière générale, il s'agit, depuis la Renaissance, d'un passage obligé du discours artistique.

Quel est donc pour Morand l'intérêt concret de donner à Lyon la forme d'un cercle ? Celui-ci affirme : « Ce n'est que par cette sage opération qu'une ville peut en même temps être d'une grande étendue, rapprocher les citoyens les uns des autres et leur fournir les communications libres et aisées nécessaires à tous leurs besoins. » De fait, le cercle est, à périmètre égal, la figure qui délimite la plus grande surface ; de plus, il permet d'uniformiser les distances du centre aux limites de la ville. L'idée est ancienne : elle s'exprime dans le plan de Bagdad au VIII^e siècle et dans les

³ Lavedan, Huguency, Henrat, 1982. p. 7.

villes idéales de la Renaissance. Le choix de Morand s'inscrit donc dans une tradition ancienne, mais répond aussi à des enjeux contemporains.

On pense aux critiques formulées par Rousseau à l'encontre des grandes villes. Comme le formule Françoise Choay, la ville est mauvaise en ce qu'elle « impose à ses habitants les contraintes et l'obstacle de la distance. Sa dimension les isole, les sépare, les rend étrangers les uns aux autres en les empêchant de se connaître et de communiquer⁴ ». Voilà ce que Morand cherche à réparer, bien que son approche soit paradoxale, dans la mesure où l'arc de cercle des Brotteaux n'est autre que la ligne qui lui permet de fortement agrandir Lyon. En réalité, Morand se soucie avant tout de faire baisser la densité de la population urbaine, grâce à de vastes espaces publics, des immeubles plus bas et, pour les ouvriers, des appartements plus vastes. En luttant, à différents niveaux, contre l'action corruptrice de la promiscuité et en faveur de la sociabilité, Morand poursuit néanmoins la correction des mœurs citadines.

Les références culturelles avancées par Morand ne sont pas idoines, mais tendent à s'opposer à la « marche naturelle » de la cité médiévale, « [construite] sans plans, sans ordre, par conséquent sans ensemble ». Pour l'architecte, les Brotteaux seront tôt ou tard occupés par les Lyonnais et il importe de ne pas laisser s'y répéter « les fautes commises par la négligence de nos ancêtres dans les deux autres quartiers⁵ ». Pour cela, il faut définir au préalable les limites du territoire à lotir, réserver des espaces publics (places et promenades), imposer un réseau de rues larges et strictement alignées. Historiquement, le plan orthogonal, que privilégie Morand pour les Brotteaux, est un outil de fondation et de colonisation. Il permet de s'emparer d'un terrain vierge en fixant, dès le départ, la distribution d'une ville entière ; de soumettre d'emblée les intérêts particuliers à l'intérêt général, et ce dernier à la raison, par une opération simple et efficace... Ainsi, dans le sens d'un développement urbain maîtrisé, le cercle du *Projet d'un plan général* est avant tout le signe d'une intervention ambitieuse et de la volonté d'un homme.

Mais le plan de Morand connaît dans sa réalisation bien des vicissitudes. En mai 1767, le consulat n'approuve que le principe d'un second pont sur le Rhône. L'administration de l'hôtel-Dieu, propriétaire de la majeure partie des terrains des Brotteaux, s'oppose au projet de Morand, accusé de chercher à s'enrichir aux dépens de l'institution et de ses œuvres. En 1775, le pont Saint-Clair, bientôt rebaptisé pont Morand, est ouvert au public. Mais l'hôtel-Dieu, malgré une situation

⁴ Choay, 1980, p. 80-81.

⁵ À savoir, le « côté de Bellecour » et le « côté de Fourvière », ainsi que l'on appelait les deux rives de la Saône au XVIII^e siècle.

financière désastreuse, ne se résout qu'en 1780 à distribuer et vendre une partie de ses terrains de la rive gauche. Suite à l'accord de toutes les parties, Morand fait graver un *Plan géométral de distribution de divers emplacements, à vendre, dans les terrains des Brotteaux, en face de la ville de Lyon, propres à former des jardins, pépinières, manufactures, maisons d'agrémens, etc.* On n'y trouve ni enceinte, ni promenade, ni aucune référence à la « Ville ronde », si ce n'est la morphologie du lotissement lui-même. Du reste, le plan servant à la vente des terrains – et qui est aujourd'hui celui des Brotteaux – est dressé par l'architecte Cyr Decrénice, attaché à l'hôtel-Dieu, aux dépens de Morand lui-même.

Mais ce dernier avait au moins obtenu que l'urbanisation des Brotteaux, effective au XIX^e siècle, se fasse *dans les formes*.

Sylvain Chuzeville, docteur en histoire de l'art, conservateur d'État des bibliothèques